



LEXCAN FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DATE DE PRÉPARATION: 02/07/2023

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT

BA-90 Adhésif de liaison

DISTRIBUTEUR

*Lexsuco 2010 Corporation
3275 Orlando Dr.
Mississauga, ON, L4V 1C5
Tél: 905.792.8300
Fax: 905.792.8305*

Préparé par: Lexsuco 2010 Corporation

Produit utilisé: Utilisation industrielle seulement. Adhésif
· Emploi de la substance / de la préparation : Adhésif

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

*Chemtrec: 800.424.9300
International: 703.527.3887*

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Liquides inflammables - Catégorie 2

SYMBOLE

GHS02 FLAMME



MENTION D'AVERTISSEMENT

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 1B

Cancérogénicité - Catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - Catégorie 2

Danger par aspiration - Catégorie 1

SYMBOLE

GHS08 Danger pour la santé



SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

MENTIONS D'AVERTISSEMENT

H340 *Peut induire des anomalies génétiques.*

H350 *Peut provoquer le cancer.*

H361 *Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.*

H373 *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*

H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Aquatic Chronic 2

SYMBOLE

GHS09 Environnement



MENTIONS D'AVERTISSEMENT

H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Toxicité aiguë - voie orale - Catégorie 4

Irritation cutanée - Catégorie 2

Irritation oculaire - Catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3

Aquatic Acute 3

SYMBOLE

GHS07 Point d'exclamation



MENTIONS D'AVERTISSEMENT

H302 *Nocif en cas d'ingestion.*

H315 *Provoque une irritation cutanée.*

H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*

H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

H402 *Nocif pour les organismes aquatiques.*

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

ÉLÉMENT D'ÉTIQUETAGE SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

PICTOGRAMMES DE DANGER

GHS02

GHS07

GHS08

GHS09



MENTION D'AVERTISSEMENT DANGER

COMPOSANTS DANGEREUX DÉTERMINANTS POUR L'ÉTIQUETAGE :

Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant

Formaldehyde. polymer with 4-(1, 1-dimethylethyl)phenol

Toluène

Acétone

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

MENTIONS DE DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables.
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CONSEILS DE PRUDENCE

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
Utiliser des outils anti-étincelles
Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Recueillir le produit répandu.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

SECTION 3 - INFORMATION DES INGREDIENTS

CARACTÉRISATION CHIMIQUE

Mixtures

DESCRIPTION

Mixtures

SECTION 3 - INFORMATION DES INGREDIENTS

| COMPOSANTS DANGEREUX : | | |
|------------------------|--|---------------|
| 108-88-3 | toluène | 15-40%p/p * |
| 64741-84-0 | naphta léger (pétrole), raffiné au solvant | 10-30%p/p * |
| 67-64-1 | acétone | 10-30%p/p * |
| 25085-50-1 | Formaldéhyde. polymère avec 4-(1, 1-diméthyléthyl)phénol | 3-7%p/p * |
| 1309-48-4 | oxyde de magnésium | 0,5-1,5%p/p * |
| 1314-13-2 | zinc oxide | 0.1-1% w/w * |

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret industriel.

SECTION 4 - PREMIER SECOURS

DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

APRÈS INHALATION

En cas d'inconscience, placer les patients en position latérale stable afin de les transporter.

Contactez un docteur immédiatement.

Surexposition, emmener à l'air frais et consulter un médecin.

APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

APRÈS CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer l'oeil ouvert pendant 20 minutes sous l'eau courante. Si l'oeil devient irrité, obtenir un traitement médical.

Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

APRÈS INGESTION

Recourir à un traitement médical.

INDICATION DESTINÉE AU MÉDECIN

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Non disponible

INDICATION DE SOIN MÉDICAL IMMÉDIAT ET TRAITEMENT PARTICULIER NÉCESSAIRE

Non disponible.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYEN D'EXTINCTION

AGENTS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

PRODUITS EXTINCTEURS DÉCONSEILLÉS POUR RAISON DE SÉCURITÉ

Eau

Jet d'eau à grand débit

DANGER PARTICULIER RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Non disponible.

CONSEILS AUX POMPIERS

Les pompiers utilisent des équipements de protection individuelle y compris manteau ignifuge, casque avec écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc, et dans des espaces clos, ARI.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Vêtements de protection et appareil respiratoire.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne pas laisser le produit atteindre des égouts ou un cours d'eau.
Éviter de déverser dans les égouts, les fosses et les caves.
En cas de déversement dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément aux règles municipales, provinciales et fédérales.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

RÉFÉRENCE À D'AUTRE RUBRIQUES

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE

Éviter la formation d'aérosols.

PRÉVENTIONS DES INCENDIES ET DES EXPLOSIONS

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Protéger des charges électrostatiques.

CONDITIONS POUR UN STOCKAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS STOCKAGE:

ÉXIGENCES CONCERNANT LES LIEUX ET CONTENEURS DE STOCKAGE
Stocker dans un endroit frais à l'écart de la chaleur directe.

INDICATION CONCERNANT LE STOCKAGE COMMUN

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

AUTRES INDICATIONS SUR LES CONDITIONS DE STOCKAGE

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponible.

SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'AGENCEMENT DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Sans autre indication, voir point 7.

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

COMPOSANTS PRÉSENTANT DES VALEURS-SEUIL À SURVEILLER EN MILIEU DE TRAVAIL :

108-88-3 toluène

| | |
|----|-------------|
| EL | TWA: 20 ppm |
| | R |
| EV | TWA: 20 ppm |

SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|-------------------------------------|---|
| 67-64-1 acétone | |
| EL | STEL: 500 ppm TWA: 250 ppm |
| EV | STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm |
| 1309-48-4 oxyde de magnésium | |
| EL | STEL: 10** mg/m ³ TWA: 10* 3** mg/m ³ *vapeur inhalable; **poussière respirable et vapeur |
| EV | TWA: 10 mg/m ³ inhalable |
| 1314-13-2 oxyde de zinc | |
| EL | STEL: 10 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ respirable |
| EV | STEL: 10 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ respirable |

| | |
|---|---|
| VALEURS LIMITES D'EXPOSITION SUPPLÉMENTAIRES POUR LES DANGERS POSSIBLES LORS DU TRAITEMENT : | |
| 110-54-3 n-hexane | |
| EL | TWA: 20 ppm Peau |
| EV | TWA: 176 mg/m ³ , 50 ppm |
| 110-82-7 cyclohexane | |
| EL | TWA: 100 ppm |
| EV | TWA: 100 ppm |
| 142-82-5 heptane | |
| EL | STEL: 500 ppm TWA: 400 ppm |
| EV | STEL: 2,045 mg/m ³ , 500 ppm TWA: 1,635 mg/m ³ , 400 ppm |

REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL :

MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION ET D'HYGIÈNE

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé lorsque l'exposition aérienne est excessive.

Consulter le fabricant du respirateur pour déterminer l'équipement approprié pour une utilisation donnée.

Respecter les limitations du respirateur spécifiées par le fabricant.

PROTECTION DES MAINS :



SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de diffusion et de la dégradation.

MATÉRIAU DES GANTS

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit alors être vérifiée avant l'utilisation.

TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIAU DES GANTS

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

PROTECTION DES YEUX

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

LUNETTES DE PROTECTION HERMÉTIQUES



PROTECTION DU CORPS

Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE : | |
|--|--|
| INDICATIONS GÉNÉRALES | |
| ASPECT : | |
| Forme : | Liquide |
| Couleur : | Jaune |
| Odeur : | Caractéristique |
| Seuil olfactif : | Non déterminé |
| Valeur du PH : | Non déterminé |
| Changement d'état | |
| Point de fusion : | Non déterminé |
| Point d'ébullition : | 98°C (208,4°F) |
| Point d'éclair : | -18°C (- 64,4°F) |
| Inflammabilité: (solide, gaz) | Non applicable |
| Température d'inflammation : | 240°C (464°F) |
| Température de décomposition : | Non déterminé |
| Auto-inflammabilité : | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Propriétés explosives : | Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. |
| Limites d'inflammabilité : | |
| Inférieure : | 1,2 Vol % |
| Supérieure : | 13,0 Vol % |
| Pression de vapeur à 20 °C (68 °F): | 233,0 hPa |

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|--------------------------------------|
| Densité : | 0,839 |
| Densité relative : | Non déterminé |
| Densité de vapeur : | Non déterminé |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : | Non-miscible ou difficile à mélanger |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé |
| Viscosité : | |
| Dynamique: | Non déterminé |
| Cinématique: | Non déterminé |
| Teneur en solvants : | |
| Solvants organiques : | 78,0 % |
| Teneur en substances solides : | 22,0 % |
| Autres informations : | COV = 634 g/L |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

REACTIVITÉ:

Non disponible

STABILITÉ CHIMIQUE

DÉCOMPOSITION THERMIQUE / CONDITIONS À ÉVITER

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSE

Aucune autre information n'est disponible.

CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur, flammes, étincelles.

MATIÈRES INCOMPATIBLES

Oxydants, acides et bases forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITIONS DANGEREUX

Oxydes de carbone, d'azote et d'hydrocarbures, chlorure d'hydrogène (produits de dégradation thermique)

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGÜE :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

108-88-3 toluène

| | | |
|--------------------|----------|----------------------|
| Oral | LD50 | 5,000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 12,124 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LD50/4 h | 5,320 mg/l (souris) |

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION :

SUR LA PEAU

Irrite la peau et les muqueuses.

SUR LES YEUX

Provoque une irritation oculaire grave

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux

Effet d'irritation

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INDICATIONS TOXICOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Peut nuire à la reproduction

Le produit présente les dangers suivants, selon le procédé de calcul interne approuvé pour les préparations :

Irritant

| CATÉGORIES CANCÉROGÈNES | | |
|---|---|---|
| IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) | | |
| 108-88-3 | toluène | 3 |
| 9010-98-4 | Polymère de polychloroprène | 3 |
| 9003-55-8 | 1,3-polymère séquencé butadiène-styrène | 3 |

| NTP / PNT (Programme National de Toxicologie) |
|---|
| Aucun des composants n'est compris. |

EFFET CMR (CANCÉROGÈNE, MUTAGÈNE ET TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION)

Mutagenicité sur les cellules germinales - Catégorie 1B, Cancérogénicité - Catégorie 1A, Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ AQUATIQUE

Non disponible

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponible.

COMPORTEMENT DANS LES SYSTÈMES ENVIRONNEMENTAUX :

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non disponible.

MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponible.

EFFETS ÉCOTOXIQUES

REMARQUE

Très toxique pour les poissons

AUTRES INDICATIONS ÉCOLOGIQUES :

INDICATIONS GÉNÉRALES

Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques, les cours d'eau et les réseaux d'égouts.

Danger pour l'eau potable dès la fuite d'une petite quantité dans le sol.

Également toxique pour les poissons et le plancton dans les plans d'eau.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

RESULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

PBT

Non applicable.

vPvB

Non applicable.

AUTRES EFFETS NÉFASTES

Non disponible.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

RECOMMANDATION

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les réseaux d'égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

EMBALLAGES NON NETTOYÉS

RECOMMANDATION

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--|--|
| Numéro UN DOT/TDG, ADR, IMDG, IATA | UN1133 |
| Désignation officielle de transport de l'UN DOT/TMD | ADHÉSIFS |
| IMDG, IATA | ADHÉSIFS |
| Classe(s) de danger pour le transport DOT/TDG (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):  Classe Étiquette | 3 Liquides inflammables 3 |
| ADR, IMDG  Classe Étiquette | 3 Liquides inflammables 3 |
| IATA  Classe Étiquette | 3 Liquides inflammables 3 |
| Groupe d'emballage DOT/TDG, ADR, IMDG, IATA | II |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT

| | |
|--|--|
| Danger pour l'environnement : | Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : naphta léger (pétrole), raffiné au solvant |
| Polluant Marin : | Oui (DOT) Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| Marquage spécial (ADR) | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Attention: Liquides inflammables. |
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol 73/78 et au code IBC | Non applicable. |
| Indications complémentaires de transport : | Preuve de classification de transport : Le logiciel de création des FDS a des capacités de classification TMD se basant sur la composition des produits. Les produits sont classés selon la date de révision fournie sur la SDD. |
| DOT/TDG Remarques : | Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre). |
| ADR Quantités limitées (LQ) : | 5L |
| «Règlement type» de l'UN : | UN 1133 ADHÉSIFS (PRESSION DE VAPEUR À 50°C (122°F) INFÉRIEURE OU ÉGALE À 110 KPA), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |

SECTION 15 - INFORMATION RÉGLÉMENTAIRE

RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

| |
|---|
| TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) |
| Tous les composants sont compris. |

INFORMATION DE DANGER RELATIVE AUX PRODUITS :

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

PRESCRIPTIONS NATIONALES :
DIRECTIVES TECHNIQUES AIR

| CLASSE | PART EN % |
|--------|-----------|
| NK | 78,0 |

CLASSE DE POLLUTION DES EAUX

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 02/07/2023/6

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS :

ICAO : *International Civil Aviation Organisation*

IMDG : *International Maritime Code for Dangerous Goods*

DOT : *US Department of Transportation*

IATA : *International Air Transport Association*

EINECS : *European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

ELINCS : *European List of Notified Chemical Substances*

CAS : *Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

LC50 : *Lethal concentration, 50 percent*

LD50 : *Lethal dose, 50 percent*

PBT : *Persistent, Bioaccumulative and Toxic*

vPvB : *very Persistent and very Bioaccumulative*

Référence : *Les informations contenues dans le présent document sont présentées en toute bonne foi et considérées comme exactes en date des présentes. Les informations sont basées sur les fiches techniques santé-sécurité des matériaux émises par le fournisseur et peuvent être sujettes à des erreurs. En cas de toute modification, une fiche signalétique mise à jour sera rapidement publiée afin de tout informer de ces modifications. Les utilisateurs doivent prendre leur propre décision, avant l'utilisation, quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.*

Préparée par : Lexsuco 2010 Corporation